



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de MONTGUYON – SEANCE DU 09 AVRIL 2026 - N° 2026/35

L'an deux mille vingt-six, le 09 avril, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 1^{ère} extraordinaire à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 27 mars 2026

Date affichage : 10 avril 2026

Nbre de Conseillers : 19

En exercice : 19 Présents : 14 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Gaëtan BUREAU, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Carine MOULY-MESAGLIO, Christophe METREAU, Alexandra JOUVE, Alexis FORTUMEAU, Anthony PANNIER, Cathy STEVENS, Charlie ARNAUD, Jean-Louis CATTEAU et Priscille BASTERE

Excusés : Olivier CHARRON, Marie BERNARD, Claire CHABOT, Clémentine GAY et Florian CHAUSSAT

Absents :

Secrétaire de séance : Lionel NORMANDIN

OBJET : Charente-Maritime Développement – Société Publique Locale (SPL)

Monsieur le Maire informe les membres que le Conseil municipal a approuvé, par délibération n° 2022/111 du 03 novembre 2022, la création de la Société Publique Locale (SPL) : Charente Maritime Développement. A cette occasion, la commune est également devenue actionnaire de cette SPL.

Cette SPL est composée de membres qui doivent se réunir en assemblée spéciale et assemblée générale. Pour faciliter la gestion des représentants de la SPL, il est conseillé de nommer la même personne pour les deux assemblées et d'ajouter un suppléant. Cette configuration facilite le suivi et les obligations pour la commune au sein de la SPL Charente-Maritime Développement.

A cet effet, il convient de désigner les représentants de la commune au sein des assemblées de la SPL Charente-Maritime Développement.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si deux élus souhaitent siéger aux deux assemblées.

Monsieur MOUCHEBOEUF Julien se porte volontaire pour être titulaire de l'assemblée spéciale et de l'assemblée générale de la Société Publique Locale (SPL) Charente-Maritime Développement.

Monsieur BUREAU Gaëtan se porte volontaire pour être suppléant de l'assemblée spéciale et de l'assemblée générale de la Société Publique Locale (SPL) Charente-Maritime Développement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de désigner Monsieur MOUCHEBOEUF Julien comme membre titulaire pour siéger à l'assemblée spéciale et l'assemblée générale de Société Publique Locale (SPL) Charente-Maritime Développement,
- **DECIDE** de désigner Monsieur BUREAU Gaëtan comme membre suppléant pour siéger à l'assemblée spéciale et l'assemblée générale de la Société Publique Locale (SPL) Charente-Maritime Développement,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF



Le Secrétaire de séance,